**Quelques clefs pour réussir l’entrée de votre enfant en Sixième…**

Si votre enfant passe bientôt en 6e, voici une mallette à outils pour assurer une transition en douceur.

**Toutes les informations sur « LE COLLÈGE » sont accessibles à l’adresse suivante :** **https://eduscol.education.fr/618/college**

* L'organisation des enseignements au collège.
* Les évaluations de début de sixième.
* Le livret de parcours inclusif.
* Le programme « devoirs faits », pour aider les collégiens.
* Les stages de réussite.
* Les classes à horaires aménagés. La directrice peut vous aider.

Les inscriptions ont déjà commencé sur la plateforme dédiée : Déposer en ligne un dossier de candidature en cursus spécifique | Académie de Paris (ac-paris.fr)

* L’enseignement intégré de science et technologie en classes de sixième et de cinquième.

Pensez à vérifier votre **sectorisation** : si votre enfant a effectué toute sa scolarité à Jean Dolent et Arago 87, puis qu’il souhaite poursuivre à Saint-Exupéry, mais que votre sectorisation ne vous y invite pas… il faudra faire un recours. **L’AIP est là pour vous aider !**

Ne manquez surtout pas les **inscriptions**, lorsque l’école vous y invitera. Même si vous êtes « sectorisé », votre enfant ne sera enregistré que si vous effectuez toutes les démarches à la bonne heure. Si vous vous réveillez trop tard, le risque est de ne plus avoir de place dans le collège souhaité.

Vous pourrez connaître **l’affectation de votre enfant à partir du 14 juin 2023. Dès réception de la notification d’affectation, vous devrez impérativement satisfaire aux formalités obligatoires aux dates indiquées par le principal du collège, avant le 21 juin.** Sans l’inscription de votre enfant au sein de ce collège, son affectation sera considérée comme refusée et la place qui lui était attribuée dans le collège sera perdue. Aucune autre affectation ne lui sera proposée.

En cas de besoin, le Rectorat sera joignable au 01 44 62 43 99, du 1er juin au 28 juillet et du 16 août au 2 septembre 2023, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

**Vos représentants AIP**